

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET**

Envoyé en préfecture le 11/07/2022  
Reçu en préfecture le 11/07/2022  
Affiché le **12 JUL. 2022**  
ID : 031-213102825-20220706-D2022063-DE

Le six juillet deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

**Objet : TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES : Salle des Fêtes & Orangerie**

**Délibération n° 2022.07.06.063**

**Rapporteur : Tanguy THEBLINE**

Monsieur Tanguy THEBLINE propose aux membres de l'assemblée de délibérer sur la révision des tarifs en vigueur de location des salles municipales.

Considérant l'augmentation du coût du fonctionnement des équipements mis à disposition des particuliers et des organismes, notamment le coût des fluides, des produits sanitaires et du personnel d'entretien, sont proposés les tarifs suivants, pour une application au 1<sup>er</sup> septembre 2022

TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES (en euros)	
LIEUX	LAUNAGUETOIS à compter du 01.09.2022
<b>SALLE DES FETES (Bals, soirées, réunions, repas...)</b>	
Forfait réunion simple (2h00 en matinée ou après-midi hors repas)	65
Forfait demi-journée (le matin de 8h00 à 14h00 et l'après-midi entre 13h00 et 19h00)	274
Forfait après-midi + soirée (occupation de 13h00 à 2h00)	565
Forfait journée complète (occupation de 8h30- 2h00)	672
Forfait week-end (vendredi 14h – dimanche 22h00)	996
CAUTIONNEMENT	1000
<i>Le mois de juin n'est pas disponible pour les particuliers.</i>	

<p><b>Membres en exercice : 29</b> Membres présents : 22 Absents excusés Représentés : 7 Absent : /</p> <p>Date convocation et affichage : 30 juin 2022</p> <p>Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture</p> <p>- publication ou notification <b>12 JUL. 2022</b></p>	<p><b>Étaient présents (es) :</b> Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Michaël TURPIN, Fabienne MORA, Pascal BARCENAS, Isabelle BESSIERES, Patrice RENARD, Bernard BARBASTE, Anne-Marie AGUADO, Didier GALAUP, Martine BALANSA, Françoise CHEURET, Antoine MIRANDA, Georges DENEUVILLE, Thierry GRANIER, Guy BUSIDAN.</p> <p><b>Étaient excusés représenté(es) :</b> Marie-Claude FARCY (pouvoir à B. BARBASTE), Xavier MOULIGNEAU (Pouvoir à N. MARCHIPONT), Thierry MORENO (Pouvoir à D. GALAUP), Olivier DESPRINCE (Pouvoir à P. PAQUELET), Christine LAFON (Pouvoir à B. DEVAY), Elia LOUBET (Pouvoir à M. BALANSA), Sylvie IZQUIERDO (pouvoir à G. DENEUVILLE).</p> <p><b>Absent : /</b></p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Patricia PARADIS</p>
---	--

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

<b>SALLE DE L'ORANGERIE (Réunions, séminaires expositions, apéritifs mariage)</b>	
Forfait réunion simple (2h00 d'occupation en matinée ou après-midi hors temps de repas)	54
Forfait demi-journée (occupation de 8h00 à 14h00 ou l'après-midi de 12h00 à 18h00)	183
Forfait journée complète (occupation de 8h30- 22h00)	280
Apéritif mariage / baptême (jour de l'évènement uniquement – occupation de 8h à 18h)	118
Cocktail soirée jusqu'à 22h00 (occupation de la salle de 16h à 22h00)	172
CAUTIONNEMENT	1000

Ces équipements sont loués exclusivement aux particuliers et organismes domiciliés à Launaguet.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter les tarifs tels que décrits dans les tableaux ci-dessus.

**Entendu cet exposé, les membres du Conseil Municipal :**

- **Adoptent les tarifs de location de la salle des fêtes et de l'orangerie applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2022 tels que décrits dans les tableaux ci-dessus.**

**Voté à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures



**Michel ROUGÉ**  
Maire,

*(Handwritten signature of Michel Rougé)*

<b>Membres en exercice : 29</b> Membres présents : 22 Absents excusés Représentés : 7 Absent : /  Date convocation et affichage : 30 juin 2022  Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture  - publication ou notification	<b>Étaient présents (es) :</b> Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DÉVAY, Edith PAPIN TOUZET, Michaël TURPIN, Fabienne MORA, Pascal BARCENAS, Isabelle BESSIERES, Patrice RENARD, Bernard BARBASTE, Anne-Marie AGUADO, Didier GALAUP, Martine BALANSA, Françoise CHEURET, Antoine MIRANDA, Georges DENEUVILLE, Thierry GRANIER, Guy BUSIDAN.  <b>Étaient excusés représenté(es) :</b> Marie-Claude FARCY (pouvoir à B. BARBASTE), Xavier MOULIGNEAU (Pouvoir à N. MARCHIPONT), Thierry MORENO (Pouvoir à D. GALAUP), Olivier DESPRINCE (Pouvoir à P. PAQUELET), Christine LAFON (Pouvoir à B. DEVAY), Elia LOUBET (Pouvoir à M. BALANSA), Sylvie IZQUIERDO (pouvoir à G. DENEUVILLE).  <b>Absent : /</b>  <b>Secrétaire de séance :</b> Patricia PARADIS
---	---

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>